Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@orange.fr

Paris, le 20 Mai 2016

Le droit syndical bafoué, la démocratie bâillonnée. Il faut que ça cesse !

ARRÊT IMMÉDIAT DE LA PROCÉDURE CONTRE NOTRE CAMARADE ALAIN AUBRY,

MILITANT DE LA SECTION CGT LOUVRE RP, MEMBRE DE LA COMMISSION EXECUTIVE DÉPARTEMENTALE DU SYNDICAT, MANDATÉ CHSCT

RASSEMBLEMENT MARDI 31 MAI 13h DEVANT LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE

Au lieu de prendre en compte les revendications des postiers, La Poste choisit de réprimer. Et quand elle ne réprime pas, elle bafoue les règles RH, le code du travail et le droit syndical.

FAIRE RÉGNER LA PEUR

Jour après jour, la situation se dégrade dans les services. Les réorganisations tous les 2 ans, les expérimentations, les nouveaux services aggravent les conditions de travail. La Poste crée un climat anxiogène en claironnant la disparition prochaine du courrier, l'obligation de se tourner vers de nouvelles activités, alors que la charge de travail individuelle du facteur, du guichetier, de tous les agents jusqu'aux cadres, n'a jamais été aussi importante. Elle ne veut pas reconnaitre cette situation, alors on assiste de plus en plus à des pressions inacceptables sur le personnel. Et dès lors qu'un syndicat conteste cette politique, il est impitoyablement combattu... Cette pratique est nocive et mortifère. IL FAUT QUE ÇA CESSE.

Porter atteinte à l'expression syndicale, c'est porter atteinte à l'expression de tous les postiers.

On ne nous empêchera pas d'informer, de contester et de revendiquer pour le bien des postières et des postiers !

La CGT condamne toutes les pressions, sanctions, atteintes aux libertés individuelles et collectives à l'égard des personnels et des militants syndicaux.

La POSTE doit abandonner IMMÉDIATEMENT toutes sanctions à l'encontre de notre camarade.

La démocratie bâillonnée

La seule expression tolérée dans les services serait-elle celle de l'entreprise ? ETC, groupes de travail, presse patronale, campagnes de pubs et de communication… Au fait, combien dépense-t-elle pour dispenser cette bonne parole ? Mais, quand il s'agit de l'expression des représentants du personnel, elle fait preuve d'ingéniosité pour l'empêcher : absence de moyens, tentatives d'interdictions des prises de paroles *(moments d'informations en usage pour le personnel depuis plus de 40 ans dans les services),* menaces envers les représentants syndicaux… Il est inadmissible que l'on cherche ainsi à empêcher toute expression syndicale et par là même empêcher l'information au personnel. La Poste et l'entreprise ne peuvent être des zones de non-droit où l'expression démocratique est systématiquement réprimée. La CGT ne s'y résignera jamais.

Un militant CGT du syndicat des Postaux convoqué pour avoir défendu les intérêts du personnel.

Parce que la CGT et ses militants prennent une part active dans les conflits, parce que la CGT défend au quotidien les postiers, La Poste entend en finir avec le dernier rempart qui protège les salariés : LE SYNDICAT et tout particulièrement LA CGT. Alain Aubry, membre de la Commission Exécutive départementale du syndicat CGT des Postaux de Paris est convoqué en Conseil de Discipline par la direction départementale. Il risque 3 mois de suspension, cela pour avoir informé les personnels et exercé son activité syndicale. Il rendait compte de son mandat de membre du CHS CT et informait les postiers de son Etablissement. Ces derniers venaient de subir une énième réorganisation, un déménagement du site emblématique du Louvre vers celui de Sentier, il leur relatait la situation et les propositions formulées. Il les informait sur le projet de loi El Khomri et les actions proposées par la CGT. La direction veut faire payer à Alain son activité syndicale au quotidien pour la défense des intérêts de toutes les postières et postiers. Un autre militant, de Sud cette fois, est aussi visé par une même procédure pour les mêmes motifs et la même sanction est proposée.

Mardi 31 MAI 13 H 00
27 rue des Renaudes - 75017 Paris - M° TERNES

Tous ensemble au rassemblement de soutien.

Devant la DSCC PARIS - 27 rue des Renaudes - 75017 PARIS - M° Ternes

Un préavis a été déposé pour permettre au personnel de se rendre au rassemblement.